

Paris,
le jeudi 27 avril 2017

Émetteur : Eléonora Russo, Chef de projet formation - Ucanss - Email : formation@ucanss.fr
Stéphanie Morel, Consultante/formatrice - Institut 4.10 - Email : smorel@institutquatredix.fr

Objet : Offre RH - Dispositif de formation à destination des professionnels de la gestion et du développement des Ressources Humaines intitulé « RH, participez activement aux projets porteurs de changement »

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,
Madame, Monsieur le Responsable des Ressources Humaines,

1 - OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE FORMATION

Cette formation action accompagne le développement du rôle d'appui des RH dans la conduite des changements.

Ses objectifs pédagogiques sont notamment :

- Savoir construire et mettre en œuvre des plans d'actions pour accompagner les équipes et adapter les organisations face aux évolutions actuelles et à venir ;
- Savoir comment associer et impliquer les acteurs internes porteurs d'un projet de changement ;
- Acquérir des techniques pour animer une réunion avec les managers de l'organisme ou pour les accompagner dans la mise en œuvre de nouveaux projets ;
- Appliquer la méthode d'analyse d'impacts.

2 - PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ REQUIS

Responsables RH et chargés de projets RH des organismes de Sécurité sociale **ayant identifié préalablement un projet porteur de changement** (organisationnel, humain) à conduire au sein de leur organisme et à partir duquel ils pourront mettre en œuvre les concepts clés et outils vus pendant la formation-action.

3 - PRINCIPES PÉDAGOGIQUES

Cette formation action se déroule sur 5 jours répartis en deux séquences (3 jours, puis 2 jours) et s'appuie, pour chaque participant, sur un projet de changement à conduire au sein de son organisme préalablement validé par sa direction.

Elle est basée sur une combinaison variée de modalités pédagogiques et de dynamiques d'échanges (diffusion vidéos et reportages, tests et quiz, auto positionnement, supports de formation en ligne, etc.).

Pendant l'intersession, des rendez-vous téléphoniques seront organisés avec le consultant formateur afin d'accompagner le stagiaire dans la mise en œuvre du projet.

4 - COÛT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique est de 2007 € auquel s'ajoute le forfait résidentiel (repas, nuits d'hôtel) calculé selon le lieu de la formation.

Pour 2017, ce dispositif interbranche fait partie des dispositifs pris en charge à 50% par Uniformation dans le cadre des fonds mutualisés du plan.

2017 : Rappel des modalités de prise en charge pour le plan

Les organismes n'ont plus à présenter une demande d'engagement à Uniformation. Les formations éligibles seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 ainsi que l'En3s dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

En revanche, pour tous les autres dispositifs (contrats et périodes de professionnalisation, compte personnel de formation, congé individuel de formation...), il convient d'adresser de façon préalable une demande de prise en charge à Uniformation.

Toutes les informations utiles se situent dans le document de synthèse que vous retrouverez sur le site de l'Ucanss :

http://extranet.ucanss.fr/contenu/public/EspaceRessourcesHumaines/FormationProfessionnelle/priorite_financement.html

5 - CALENDRIER ET INSCRIPTIONS

Ville	1 session sur 2017		
	Séquence 1	Séquence 2	Accompagnement individuel à distance
Paris (Chessy)	27, 28 et 29 septembre	8 et 9 novembre	2 heures

Inscriptions :

Retrouvez le détail de cette formation dans le catalogue de l'Institut 4.10, en cliquant sur le lien suivant : <http://institutquatredix.fr/catalogue/co/CN46P001.html>

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en première page.

Espérant que cette formation vous apporte satisfaction, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, Madame, Monsieur le Responsable des Ressources Humaines, l'expression de ma considération distinguée.



Gaudérique Barrière
Directeur délégué